



Prêt COVID RESISTANCE



A partir du 16 avril, plateforme unique pour déposer une demande :

www.ttpe.initiative-sud.com

Qu'est-ce que le prêt COVID Résistance ?

- # Prêt à l'entreprise ou à l'association compris entre 3 000€ et 10 000€,
- # Prêt à taux zéro,
- # Sans apport complémentaire obligatoire,
- # Possibilité de différé de remboursement de 18 mois maximum,
- # Durée de remboursement de 5 ans maximum,
- # Tout type d'entreprise ou d'association :
 - dont le siège social est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 - autonome au sens de la réglementation européenne,
 - jusqu'à 20 salariés,
 - connaissant une baisse d'activité d'au moins 30% ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l'entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative et/ou de confinement.

Quelles sont les étapes pour en bénéficier?

MONTAGE DU DOSSIER

Montage du dossier de financement en ligne, par l'entreprise ou, sur simple demande, par l'un des partenaires opérationnels

PRÉSENTATION DE VOTRE DEMANDE EN COMITÉ D'AGRÉMENT INITIATIVE

instruction par un chargé d'affaires et expertise en comité



INSCRIPTION SUR LE SITE

DEPOT EN LIGNE DE VOTRE DEMANDE

par vous ou votre structure d'accompagnement

DÉBLOCAGE DES FONDS

après signature du contrat de prêt

Les co-financeurs locaux :





















